

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu l'organisation de la course de vélos « Prix de la ville de Forges-les-Eaux »,
  - Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour l'arrivée de la course Elite Nationale le lundi 29 mai 2023.

### **ARRETE :**

N°2023-042

**Objet :**

Course Elite Nationale

Prix de la ville de Forges-les-Eaux

Lundi 29 mai 2023

**Article I : Interdiction de circulation**

Le lundi 29 mai 2023 de 8H00 à 19H00, la circulation de tout véhicule (sauf riverains) sera interdite avenue du 11 novembre : de la rue du Chant des Oiseaux au boulevard Nicolas Thiessé.

Pendant le passage des coureurs et jusqu'à l'arrivée de tous les coureurs (entre le 1<sup>er</sup> passage vers 12H31 et l'arrivée vers 16H14), l'avenue du 11 novembre sera totalement interdite à la circulation, **y compris pour les riverains.**

**La déviation vers Argueil :** se fera par la **rue du Chant des Oiseaux**, puis la RD 915 et la RD 61 (et inversement en venant d'Argueil). De ce fait, le stationnement sera interdit des 2 côtés de la rue du Chant des Oiseaux.

**Article II : Interdiction de stationnement**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit des deux côtés de la voie, le lundi 29 mai 2023 de 8H00 à 18H00 à Forges-les-Eaux : , rue de la Libération, Boulevard Nicolas Thiessé, rue des Docteurs Cisseville, avenue du 11 Novembre, route d'Argueil jusqu'au chemin du Flot.

Tout automobiliste ne respectant pas l'interdiction de stationner se verra mettre en fourrière son véhicule resté sur la chaussée.

**Article III : Déviations**

Les véhicules allant vers Gournay-en-Bray en provenance de la RD 919, de la RD 915, de l'Avenue des Sources seront déviés par la voie de contournement de la ville (RD 915).

Les véhicules en provenance de Neufchâtel-en-Bray par la RD 1314 seront déviés par la RD 141 puis par la voie de contournement de la ville (RD 2915) pour rejoindre la RD 915, et également par la rue du Chant Vecquemont pour éviter le centre-ville.

Les véhicules en provenance d'Argueil : par la RD 921 seront déviés par la RD 61 puis la RD 915 pour rejoindre le centre-ville de Forges-les-Eaux.

Une voie de dégagement pour les véhicules de la course sera mise en place par le boulevard Nicolas Thiessé, à partir de l'avenue des Sources.

**Article IV : *Interdiction de circulation (pour mise en place en sens unique temporaire)***

La circulation en centre-ville vers la route d'Argueil (via la rue des Docteurs Cisseville et l'avenue du 11 Novembre) sera interdite dès l'annonce du premier coureur (pour 3 tours de circuit final) et jusqu'au passage de la voiture balai. Après l'arrivée des coureurs avenue du 11 Novembre, elle sera rétablie de la place Brévière jusqu'à la rue du chant des Oiseaux.

**Les véhicules de secours et de sécurité ne sont pas concernés par toutes ces restrictions.**

**Article IV :**

Monsieur le commandant de brigade de la Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de la Seine-Maritime, pour contrôle de la légalité.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 28 mars 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **- 3 AVR. 2023**